



Perrigny-sur-Armançon et la carrière de granulats calcaires Lafarge (89)

Jeudi 1^{er} juin 2017

Perrigny-sur-Armançon est une commune dynamique de 140 habitants dans le département de l'Yonne. Elle fait partie de la communauté de 52 communes *Le Tonnerrois en Bourgogne*.

La carrière de granulats calcaires

Depuis plusieurs années, Lafarge Granulats France (groupe LafargeHolcim) exploite des carrières alluvionnaires dans la plaine de l'Yonne et dans le Tonnerrois pour extraire des calcaires du jurassique, en substitution des sables et graviers de rivière. Lafarge a récemment mis en production un gisement calcaire sur la commune de Perrigny-sur-Armançon.

La carrière découvre trois niveaux du Bathonien (jurassique moyen, -168,3 à -166,1 Ma) : le calcaire Bicolore, le calcaire du Comblanchien et le calcaire oolithique. Le calcaire du Comblanchien, réputé pour sa pureté et son aspect lisse, est exploité depuis très longtemps comme pierre ornementale au cœur de l'architecture bourguignonne et parisienne.

Depuis l'ouverture de la carrière en 2011, Lafarge a extrait et produit plus de 1 Mt de granulats, avec une production en 2016 de l'ordre de 250 000 tonnes et à terme de 2 Mt/an. Dans cet objectif, un embranchement ferré et un tunnel sont envisagés afin de faciliter l'évacuation des granulats par la ligne ferroviaire Dijon-Paris. Les granulats sont emportés en majorité par la route et en partie via la gare de Nuits-sur-Armançon : 70 000 tonnes en 2016.

Le canal de Bourgogne et la ligne Paris-Lyon-Méditerranée jouent un rôle fondamental dans l'économie de la région : moyens de communication avec la région parisienne, export des richesses agricoles, développement économique, bien être naturel des riverains. Le village a d'autres projets novateurs pour le paysage, la biodiversité et le développement d'éoliennes.



DR

Une carrière très discrète, installée en pleine forêt.

programme

- 9 h 00 **Accueil à l'Espace Damien Gillot**, à Perrigny-sur-Armançon*
- 10 h 00 **Présentations :**
Perrigny-sur-Armançon, histoire, patrimoine et lien avec l'industrie minérale, *Éric Coquille, maire, Marco Cancedda, Lafarge, et Pierre de Waziers, EACM, Environnement et aménagement carrières et matériaux*
Les carrières de la région Bourgogne Franche-Comté, *Philippe Riva, secrétaire général de l'Unicem Bourgogne Franche-Comté*
La carrière dans le calcaire de Perrigny-sur-Armançon, *Raphaëlle Lebon, Lafarge*
Les nouveaux projets de Perrigny-sur-Armançon, *Éric Coquille*
- 12 h 15 **Buffet-déjeuner**
- 14 h 00 **Visite de la carrière**, dirigée par *Éric Meunier, Lafarge*
- 16 h 30 Clôture de la journée

important

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.
Prévoir impérativement : bouchons auditifs, casque, lunettes de sécurité, vêtements de sécurité haute visibilité.

* Perrigny-sur-Armançon se situe à 14 km de la gare TGV de Montbard (Côte-d'Or), sur la ligne Paris-Dijon.
Nous assurerons le transport des participants qui viendraient en train.



conditions générales

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

Journée technique district Bourgogne Franche-Comté
Perrigny-sur-Armançon et la carrière de granulats calcaires Lafarge (89)
Jeudi 1^{er} juin 2017

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Secteur : administration - organisme public recherche - ingénierie enseignement fédération - association

industrie fabricant de produit finis exploitant constructeur - fournisseur autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation : 60 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : /

75 € TTC pour les non-membres

Souhaite être pris en charge à la gare de Montbard

→ Je règle par CB Eurocard Mastercard Visa American Express

N° : / / /

Date d'expiration : / 3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire :

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT17-05) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

www.lasim.org